

# ATTESTATION D'ASSURANCE

N° ORIAS 07001150

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que :

CLARITE PATRIMOINE SARL
162 ROUTE DE SAINT JOSEPH - IMMEUBLE CRISTO 1
44300 NANTES

a souscrit, une police d'assurance DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE par l'intermédiaire de BdJ SA, 1 Rue des Italiens – 75 009 Paris , N°112786342/221112 :

# 1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)

Conformément aux articles L. 512-6, R. 512-14 et A. 512-4 du Code des assurances Montant de la garantie : 3.500.000 € par sinistre

3.500.000 € par année d'assurance

Franchise par sinistre y compris frais de défense civile : 5.000€ par sinistre

• INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) SANS FONDS CONFIES

Conformément aux articles L. 519-3-4 et R. 519-16 du Code monétaire et financier Montant de la garantie : 3.200.000 € par sinistre

3.200.000 € par année d'assurance

Franchise par sinistre: 20 % de l'indemnité due (Maxi : 5.000€ par sinistre)

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)

Conformément aux articles L. 541-3 et D. 541-9 du code monétaire et financier Montant de la garantie : 3.200.000 € par sinistre

3.200.000 € par année d'assurance

Franchise par sinistre y compris frais de défense civile : 5.000€ par sinistre

# 2. GARANTIES FINANCIERES

ACTIVITE DE COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS

MONTANT DE LA GARANTIE: 115.000 € par année d'assurance

INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) SANS FONDS CONFIES

MONTANT DE LA GARANTIE: 115.000 € par année d'assurance

# 3. ETENDUE TERRITORIALE

Les garanties s'exercent dans le monde entier à l'exclusion des activités exercées à partir d'établissements permanents situés hors de France, sous réserve des dispositions spécifiques au titre des réclamations aux Etats-Unis d'Amérique et/ou Canada.

# VALABLE DU 01/01/2022 AU 28/02/2023

La presente attestation ne saurait engager l'Assureur au-dela des clauses et conditions de la police a laquelle elle se refere. La prime du 01/01/2022 au 31/12/2022 a été réglée.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à Paris, le 6 janvier 2022 Pour l'Assureur, par délégation

1 Rue des Italiens - 75009/Papis Tél : 01 56/37 01 72 — Mail /lipro@bdj-sa.com Société de courtage d'assurances - 3A au capital de 2 294 800 €

RCS Nanterre 410,334 593 - Orias 07 001 49

MMA IARD Assurances Mutuelles Sociétés d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126 MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882 Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances



# ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

(Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 Modifié par décret 2010-1707 du 30 décembre 2010)

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestent que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

#### **ASSURE:**

 personne physique : nom, prénom (cf. rubrique I) adresse professionnelle :

- ou personne morale :

dénomination sociale CLARITE PATRIMOINE

siège social 162 ROUTE DE SAINT JOSEPH - IMMEUBLE CRISTO 1 - 44300 NANTES

forme juridique: SARL

nom, prénom et qualité du ou des représentants légaux (cf. rubrique II) MR OLIVIER CIBOT, Gérant

Activité professionnelle garantie TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS

Police n°112.786.342 Adhérent N° 221112

VALABLE DU 01/01/2022 au 31/12/2022

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

**POUR VALOIR CE QUE DE DROIT** 

Fait à Paris le 6 janvier 2022 Pour l'Assureur, par délégation

\_\_\_ B

Tél : 01 56/37 01 72 – Mail /lipro@bdj-sa.com iété de courtage d'assyrances - SA au capital de 2 294 800

RCS Nanterre 410/334/593 - Orias 07 001 494



# ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

(Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972, modifié par décret 2010-1707 du 30 décembre 2010)

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestent qu'une garantie financière d'un montant de : 110.000 € par année d'assurance

a été donnée par elle a :

 personne physique : nom, prénom (cf. rubrique I) adresse professionnelle

- ou personne morale:

dénomination sociale CLARITE PATRIMOINE

siège social 162 ROUTE DE SAINT JOSEPH - IMMEUBLE CRISTO 1 44300 NANTES

forme juridique : SARL

nom, prénom et qualité du ou des représentants légaux (cf. rubrique II) MR OLIVIER CIBOT, Gérant

au titre de l'activité de TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS

Police n°112.786.342 Adhérent N° 221112

VALABLE DU 01/01/2022 au 31/12/2022

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à Paris, le 6 janvier 2022 Pour l'Assureur, par délégation

RdI

1 Rue des Italiens - 750

Tél : 01 56/37 01 72 – Mail /lipro@bdj-sa.com

RCS Nanterre 410,334 593 - Orias 07 001 494



# **ATTESTATION D'ASSURANCE RECAPITULATIVE**

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que :

CLARITE PATRIMOINE SARL

162 ROUTE DE SAINT JOSEPH - IMMEUBLE CRISTO 1

44300 NANTES

a souscrit, une police d'assurance **DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** conforme aux articles L.512-6 – R.512-14 - A512-4 et L.512-7 – R.512-15 – A512-5 du code des assurances, L.541-3 –D541 -9, L.519-3-4 R.519-16 et L.519-4 – R.519-17 du code monétaire et financier, ainsi qu'à la loi du 2 janvier 1970 (N°70-9) **N°112.786.342 ADHERENT N° 221112** comportant :

# 1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE, CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF), AGENT OU INTERMEDIAIRE IMMOBILIER SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS, INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) SANS FONDS CONFIES, DEMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

MONTANT DE LA GARANTIE: 3.200.000 € par activité, par sinistre & par année d'assurance

FRANCHISE GENERALE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE: 5.000 € par sinistre

FRANCHISE IOBSP: 20 % de l'indemnité due (Maxi : 5.000 € par sinistre)

Dont pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN :

MONTANT DE LA GARANTIE : 2.000.000 € par sinistre & par année d'assurance

FRANCHISE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE: 9.000 € par sinistre

ACTIVITE: COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS) — MANDAT D'ARBITRAGE SUR CONTRAT

D'ASSURANCE VIE.

MONTANT DE LA GARANTIE : 3.500.000 € par sinistre & par année d'assurance

FRANCHISE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE : 5.000 € par sinistre

# 2. GARANTIES FINANCIERES

ACTIVITE DE COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS

MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance

ACTIVITE D'AGENT IMMOBILIER SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS

MONTANT DE LA GARANTIE : 110.000 € par année d'assurance

INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) SANS FONDS CONFIES

MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance

VALABLE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

Fait à Paris, le 6 janvier 2022 Pour l'Assureur, par délégation

1 Rue des Italiens - 75009/

Société de courtage d'assurances - SA au capital de 2 294 800 € RCS Nanterre 4/0/334 593 - Orias 07 001 494